

How to do un dossier CVI

Maylis Avaro

Mars 2013



Table des matières

I Les grandes règles de la CVI	2
1 Le but des subventions CVI	2
2 Conditions requises de dépôts de dossier	2
2.1 Pour une association loi 1902	2
2.2 Pour un club BDE	2
3 Utilisation des financements CVI	2
4 bilan d'utilisation des fonds alloués	3
II Le dossier à présenter	3
5 Aspect général	3
6 Contenu	3
6.1 ce que dit le règlement	3
6.2 Et en pratique...	3
6.2.1 La présentation de la structure	3
6.2.2 La présentation du projet	4
6.2.3 Demande de subvention avec les montants	4
6.2.4 Les annexes	4
III Remarques de conclusion	4

Première partie

Les grandes règles de la CVI

Référence : Règlement intérieur de la CVI, Avril 2007

1 Le but des subventions CVI

Le contrat d'établissement prévoit un budget "Vie étudiante" dont le montant est entériné chaque année en Conseil d'administration. Le poste 4 (Projets étudiés en CVI) est destiné à l'achat de matériel ou de fournitures pour la réalisation d'un projet spécifique qui sera mis en œuvre au cours de l'année universitaire.

Le Conseil d'administration alloue une enveloppe financière globale pour les postes 4-a et 4- b. (respectivement Projets des clubs et associations et Projets de solidarité). La CVI est ensuite chargée de répartir ces fonds, après délibération, entre les différents projets proposés dans ce cadre.

Le poste 4-a permet de soutenir les projets des clubs et associations ayant un caractère spécifique et non récurrent.

Le poste 4-b vise à financer spécifiquement les actions des clubs et associations normaliennes oeuvrant dans le domaine de la solidarité.

2 Conditions requises de dépôts de dossier

2.1 Pour une association loi 1902

- Etre domiciliée sur l'un des campus ou être reconnue par l'Ecole comme une association normalienne
- Une copie de la déclaration au Journal Officiel doit être fourni au service de la Vie étudiante ;
- Ne pas avoir de vocation politique ou religieuse ;
- Avoir transmis un bilan financier de l'année précédente.

Dans la pratique, la copie du JO n'est pas forcément demandé mais le BEVE (Bureau des Etudes et de la Vie Etudiantes où travaille notamment Odile Malezieux) apprécie d'avoir le récépissé de déclaration en préfecture de l'association.

2.2 Pour un club BDE

- Tous les membres doivent être membres du Bureau des Élèves ;
- L'existence du club doit être validée par le Bureau du BdE ;
- Un bilan financier de l'année précédente doit avoir été transmis.

Les clubs peuvent notamment fournir leur fiche de création de club ou leur fiche de passation signée du prez et du trez du BdE.

Pour le bilan financier un tableau à deux colonnes Produits - Charges sur le dernier exercice comptable (sur une année en général) suffit.

3 Utilisation des financements CVI

Une CVI peut être employée pour divers projets. Par exemple ces dernières années la CVI a financé :

- une friteuse et un congélateur et un four pour le bde
- un rack de sonorisation pour le BDA
- 150 verres gravés au logo de l'ENS pour CAVE
- achats de partitions et housse de piano pour le club piano
- achat d'un baby foot pour la Kfet
- achat de jeux de société pour le club Jeux de Ker Lann
- achat de tenues de pompoms de Ker Lann
- du matériel de jardinage pour Sono Environnement
- etc. toutes les décisions et archives de dossiers sont disponibles ici

<http://intranet.ens-cachan.fr/version-francaise/vie-institutionnelle/instances/commission-vie-interne/projets-41377.kjsp?RH=1226487661722&RF=1227545140088>

Par contre la CVI n'a pas pas vocation à subventionner :

- L'achat de consommables ;
- Les frais de déplacements et de transports ;
- Les remboursements rétroactifs ;

Par exemple un financement pour une location de salle de spectacle a été refusée, pour des graines à planter également.

4 bilan d'utilisation des fonds alloués

En cas de décision favorable de la CVI, vous devez justifier la bonne utilisation du financement en transmettant au BEVE la facture correspond au bon versement de la CVI.

Si vous êtes un club BDE, le bureau du bde doit également avoir une copie de la facture de la bonne utilisation du financement.

Deuxième partie

Le dossier à présenter

5 Aspect général

Comme tout dossier de demande, un dossier CVI doit être agréable à regarder, une mise en page harmonieuse, propre et colorée sera un plus idéniable au moment de la discussion sur votre projet.

Les photos et images sont recommandées.

Les dossiers font en général entre 10 à 20 pages avec une belle page de garde avec votre logo ou une photo de votre équipe et une table des matières.

Utilisation de LaTeX : LaTeX est LE logiciel recommandé pour la recherche. Il est attendu dans la plupart des départements que les normaliens apprennent à utiliser ce logiciel au cours de leurs scolarité.

Sachant que la direction de l'Ecole vient en partie du monde de la recherche, présenter un dossier sous LaTeX est très appréciée (les élus CVI apprécient également l'effort).

C'est un bon moyen de s'initier ou se perfectionner dans le maniement du logiciel.

6 Contenu

Nous voilà au coeur du sujet...

6.1 ce que dit le règlement

Tout dossier de demande de subvention devra comporter :

- Une présentation du club ou de l'association ;
- Une présentation motivée du projet ;
- Une liste des membres ;
- Un budget prévisionnel du projet ;
- Une demande claire du montant de la subvention demandée ;
- Une assurance de l'association ;
- Le numéro de la carte BdE de tous les membres d'un club BdE (s'il s'agit d'un club affilié au BdE de Cachan) ;
- Le degré d'implication du club dans la vie étudiante de l'Ecole.

6.2 Et en pratique...

6.2.1 La présentation de la structure

Vous devez rédiger une à trois pages environs qui décrit le but de votre groupe, votre fonctionnement, l'histoire de votre structures, vos activités régulières, les dernières actions marquantes de l'année passée. (photos à l'appui) Vous pouvez rajouter un calendrier prévisionnel des activités à venir.

C'est dans cette partie que la CVI aime voir le degré d'implication de la structure dans la vie étudiante de l'Ecole.

Vous pouvez indiquer ici ou en annexe un tableau commenté résumant l'état de vos finances.

6.2.2 La présentation du projet

Vous devez détailler le projet pour lequel vous sollicitez un financement de matériel par la CVI. Vous devez décrire son objectif, son déroulement, qui le gèrera, qui en fera le bilan, en quoi l'ENS, ou son image ou la vie du campus en bénéficieront. (Ex : porter des maillots de l'ENS dans les rallyes Kultes, c'est cool, cuisiner des quiches pour les admissibles dans un vrai four, c'est bon...).

Le règlement de la CVI demande un budget prévisionnel du projet. Mais cela n'est pas toujours possible selon le type de projet.

6.2.3 Demande de subvention avec les montants

Vous devez ici décrire vos achats pour lesquels vous souhaitez l'aide de l'ENS.

Dans cette partie, il est très important que vous proposiez *trois devis pour un seul objet*.

Les élus CVI et l'administration aiment avoir le choix de vous financer l'un des trois devis. Vous pouvez présenter 3 devis de rapport qualité/prix différent (avec des photos) et préciser à la fin lequel a votre préférence et donc quelle somme vous demandez à la CVI.

Il est intéressant de composer un tableau comparatif qui recense les différents avantages/inconvénients des trois devis décrits (ex : matériel, solidité, garantie, prix)

Si votre dossier est composé de plusieurs achats (ex : une sono, un micro et des cables), vous devez pour chacun des objets respecter la règle des devis comparatifs.

Dans cette partie du dossier, n'hésitez pas à multiplier les photos pour que le jury de la CVI puisse bien visualiser ces choix possibles.

6.2.4 Les annexes

Vous devez également inclure dans votre dossier la liste des membres de votre structure, l'assurance de votre structure (pour un club, c'est l'assurance du BdE).

Troisième partie

Remarques de conclusion

Les dossiers doivent être envoyés environ 15 jours avant la date de la réunion CVI.

Pour rédiger un dossier pour votre structure pour pouvez vous référez aux anciens dossiers qu'a déposé votre club, aux "bons dossiers" soulignés par les dernières CVI :

- la CVI du club CAVE de Février 2012
<http://intranet.ens-cachan.fr/version-francaise/vie-institutionnelle/instances/commission-vie-interne/commission-vie-interne-cvi-du-07-02-2012-137864.kjsp?RH=1227545140088>
- La CVI du club pompom de Ker Lann en avril 2012
<http://intranet.ens-cachan.fr/version-francaise/vie-institutionnelle/instances/commission-vie-interne/commission-vie-interne-cvi-du-03-04-2012-141812.kjsp?RH=1227545140088>
- La CVI du BdE en novembre 2012
<http://intranet.ens-cachan.fr/version-francaise/vie-institutionnelle/instances/commission-vie-interne/commission-de-la-vie-interne-cvi-du-20-novembre-2012-169393.kjsp?RH=1227545140088>

Vous pouvez également demander des relectures et des conseils au bureau du bde, aux élus CVI ou au BEVE.

Bon courage pour votre CVI!

Ce document est un premier jet, il peut être annoté, complété... dans les semaines à venir.